



**HAL**  
open science

## Les entrées épiscopales en France à l'époque moderne

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Les entrées épiscopales en France à l'époque moderne. Sacred/secular intersections in early-modern European ceremonial: Text, music, image and power, Peter Bennett; Philippe Vendrix, Jul 2016, Tours, France. pp.131-150, 10.15122/isbn.978-2-406-09753-2.p.0131 . hal-04421084

**HAL Id: hal-04421084**

**<https://uca.hal.science/hal-04421084>**

Submitted on 22 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LES ENTRÉES ÉPISCOPALES EN FRANCE À L'ÉPOQUE MODERNE

Si les entrées solennelles ont retenu l'attention des chercheurs, elles l'ont été essentiellement sous le signe de l'entrée royale. En effet, l'étude de cette dernière, dans ses dimensions politique, sociale ou encore artistique a fait l'objet d'importantes publications, parfois à la suite de rencontres scientifiques<sup>1</sup>. À l'inverse, l'historiographie est restée plus discrète sur le thème des entrées des évêques venus prendre possession de leur siège épiscopal. Ce constat serait-il le signe d'une lente dégradation de ce cérémonial tout au long de l'Ancien Régime ? En effet, comme nous le verrons, si des rapprochements sont possibles entre la réception du souverain et celle de l'évêque diocésain, n'observe-t-on pas la disparition progressive de la première sous le règne de Louis XIV ? Par ailleurs, le *Cæremoniale Episcoporum*, paru en 1600, entend normaliser les cérémonies liées à la personne de l'évêque.

Nous nous interrogerons donc précisément sur la place dévolue aux entrées épiscopales dans le cadre des solennités baroques et comment celles-ci s'articulent par rapport aux usages particuliers des diocèses français, souvent inscrits dans une longue tradition.

Nous traiterons principalement trois aspects : d'une part, la question des liens qui unissent le nouveau prélat avec sa ville ; d'autre part, les relations entretenues par celui-ci avec son clergé ; enfin, dans le cadre

---

1 Pour exemple, *Les entrées. Gloire et déclin d'un cérémonial* (actes du colloque, château de Pau, 10-11 mai 1996), éd. Christian Desplat et Paul Mironneau, Biarritz, Société Henri IV, 1997 ; Collectif, « Les entrées royales », *Dix-septième siècle*, n° 212, 2001, p. 379-549 ; *Le roi dans la ville. Anthologie des entrées royales dans les villes françaises de province (1615-1660)*, éd. Marie-France Wagner et Daniel Vaillancourt, Paris, H. Champion, 2001 ; Pascal Lardellier, *Les miroirs de paon. Rites et rhétoriques politiques dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, H. Champion, 2003 ; ou bien encore *Les entrées solennelles à Avignon et Carpentras, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles* (catalogue d'exposition, Avignon, Bibliothèque municipale, 18 septembre – 24 octobre 1997), éd. Françoise de Forbin, Paris, FFCB, 1997, qui évoque cependant l'entrée de l'archevêque d'Avignon, Joseph Guyon de Crochans, en 1742.

d'une mise en perspective plus large, du rapport de ce cérémonial avec les nouvelles exigences liées à la Réforme catholique.

Avant d'en venir à ces thématiques, il a semblé utile tout d'abord de dresser un bilan historiographique, puis de nous intéresser à un point de méthode : celui de la constitution de notre corpus. Jusqu'au début des années 2000, la production historique se nourrit essentiellement des travaux des érudits des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Habituellement, cette évocation prend place au sein de monographies diocésaines, plus rarement sous la forme d'articles spécifiques. Il convient tout de même de signaler un premier essai synthétique dans l'ouvrage de l'abbé Augustin Sicard, *L'ancien clergé de France. Les évêques avant la Révolution*, publié en 1893.

L'article fondamental qui pose les cadres essentiels du dialogue qui s'instaure entre la cité et son évêque, au moment de sa réception officielle, est celui de Véronique Julerot paru dans la *Revue historique* en 2006<sup>2</sup>. L'auteur montre comment ce rituel naît à l'époque médiévale au cours du X<sup>e</sup> siècle et se répand au XIII<sup>e</sup> siècle. Elle met en évidence des caractères communs mais également des spécificités associées à des contextes religieux et politique locaux. Pour l'époque moderne, José Pedro Paiva a consacré plusieurs contributions à ce sujet depuis une quinzaine d'années<sup>3</sup>. De même, il convient de signaler les apports de Gaël Rideau sur le cas particulier de la ville d'Orléans, dont le nouvel évêque dispose du privilège de libérer et gracier certains prisonniers, de

2 Véronique Julerot, « La première entrée de l'évêque : réflexions sur son origine », *Revue historique*, t. 308/3, n° 639, 2006, p. 635-675 ; d'autre part, pour la période contemporaine, signalons également la contribution de Paul d'Hollander, « L'entrée solennelle des évêques au XIX<sup>e</sup> siècle », *Le diocèse. Espace, représentations, pouvoirs (France, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, éd. G. Chaix, Paris, Le Cerf, 2002, p. 409-424.

3 *Religious Ceremonials and Images : Power and Social Meaning (1400-1750)*, éd. José Pedro Paiva, Coimbra, Palimage, 2002 ; « A Liturgy of Powers : Solemn Episcopal Entrances in Early Modern Europe », *Religion and Cultural Exchange in Europe, 1400-1700*, H. Schilling et I. György Tóth éd., Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 140-161 ; « Ceremonial eclesiástico en el Portugal del siglo XVII », *Obradoiro de Historia Moderna*, n° 20, 2011, p. 175-196. Signalons également les derniers travaux de Fernando Suárez Golán, « Conflit et mise en scène du pouvoir : les entrées des archevêques dans la ville de Saint-Jacques-de-Compostelle aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Le rituel des cérémonies*, éd. J. Duma, Paris, Éditions du CTHS, 2015, p. 42-48, et « Cortei, percorsi rituali e spazio urbano nel solenne ingresso degli arcivescovi a Santiago de Compostela tra XVII e XVIII secolo », *La città, il viaggio, il turismo. Percezione, produzione e trasformazione*, éd. G. Belli, F. Capano et M. I. Pascariello, Naples, CIRICE, 2017, p. 245-251.

Normand Renaud-Joly sur les cas de Mâcon et de Chalon-sur-Saône<sup>4</sup> ou de Julien Théry sur Théroouanne<sup>5</sup>. Plus récemment, en 2013, David Rivaud a publié une édition critique de diverses sources relatant les cérémonies de réception de souverains et d'évêques d'un grand centre-ouest du royaume<sup>6</sup>. En outre des travaux d'érudition ont été publiés, tel que celui de Bertrand Yeurc'h qui s'intéresse à la Bretagne<sup>7</sup>. Fort de cette historiographie récemment et profondément renouvelée, il est désormais sans doute possible de tenter une synthèse de ces différents apports.

Par ailleurs, il se pose la question des sources permettant d'étudier ce cérémonial. Le sujet ayant été peu étudié, l'une des raisons de ce désintérêt pourrait s'expliquer par un défaut de documentation. Or, tel n'est pas le cas. Il n'était guère envisageable d'avoir recours systématiquement aux ressources archivistiques départementales. Nous avons donc exploré principalement les collections de la Bibliothèque nationale. Celles-ci se sont révélées assez riches. En effet, outre les publications érudites évoquées *supra*, les relations imprimées des contemporains à l'occasion de l'entrée du nouvel évêque diocésain ont été bien conservées. Bien entendu, il ne s'agit pas de minorer les documents manuscrits que nous avons utilisés ou qui seraient susceptibles d'être étudiés en série, tels que les règlements généraux de l'Agence du clergé, les procès-verbaux de réception des évêques extraits des registres de délibération des corps de ville et des registres des chapitres cathédraux, les pièces de procédure quand surviennent des contestations...

Au total, une centaine de références a été rassemblée. Elles concernent une cinquantaine de diocèses, principalement pour les deux derniers siècles de l'Ancien Régime (*cf.* carte). Cet échantillon concerne toutes les provinces de France et, à ce titre, il peut être considéré comme suffisamment représentatif des usages du nord, du centre et du sud du royaume. Pour autant, en théorie, on peut poser le postulat que tous les diocèses étaient concernés de fait.

4 Normand Renaud-Joly, *L'entrée des évêques à Mâcon et à Chalon-sur-Saône au xv<sup>e</sup> siècle : entre rituel politique et cérémonie religieuse*, thèse de maîtrise d'histoire, Université du Québec à Montréal, 2006, p. 134.

5 Julien Théry, « Les entrées épiscopales à Théroouanne (x<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles) », *Album Théroouanne*, Paris, École nationale des Chartes, 1998.

6 David Rivaud, *Entrées épiscopales, royales et princières dans les villes du Centre-Ouest de la France xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles*, Genève, Droz, 2013.

7 Bertrand Yeurc'h, « Les premières entrées épiscopales en Bretagne ducale », *Britannia Monastica*, n° 16, 2012, p. 93-161.

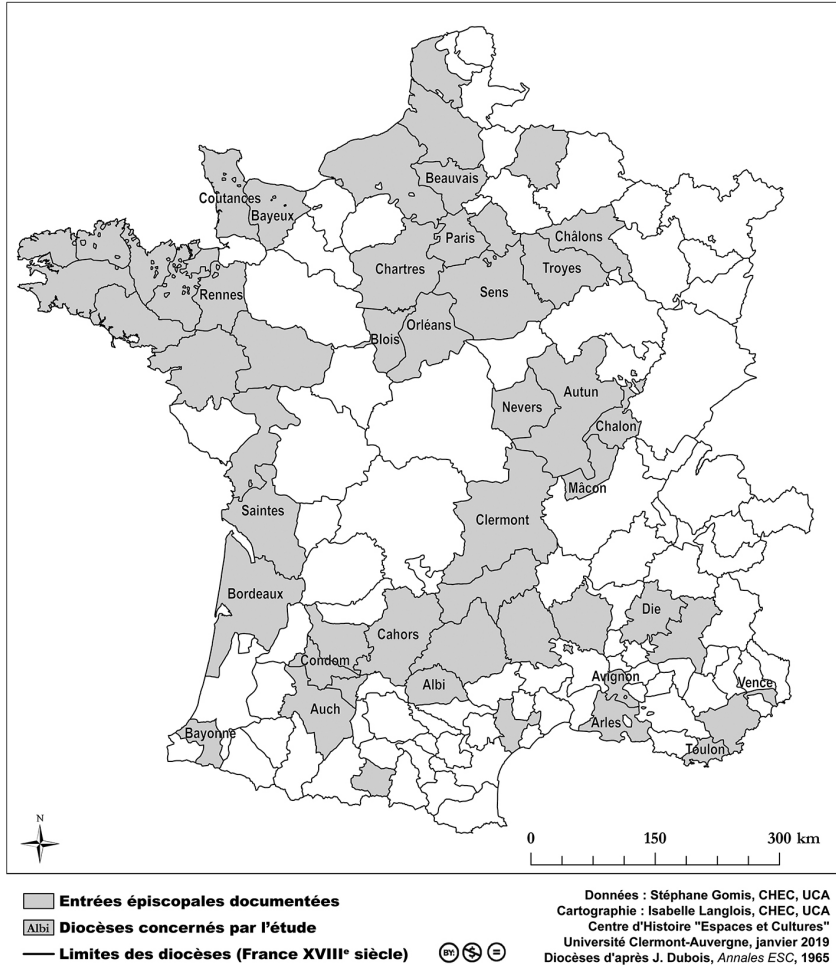


FIG. 1 – Les entrées épiscopales documentées (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles).

## L'ÉVÊQUE ET LA CITÉ

L'annonce de l'arrivée de l'évêque récemment nommé est pour sa ville épiscopale une nouvelle qui est gérée avant tout par les autorités urbaines. La plupart du temps, il y a eu échange de correspondances entre les principaux intéressés. Ces premiers contacts sont l'occasion pour les uns et les autres de protester de leurs meilleures dispositions. Simon-Pierre Lacoré, nommé évêque de Saintes en 1745 écrit au maire le 15 novembre :

Enfin, Monsieur, me voici à la veille de mon départ pour Saintes. Je compte pouvoir partir à la fin de cette semaine ou au commencement de l'autre. Vous ne devez point douter de mon empressement pour rejoindre un troupeau qui m'est extrêmement cher, et de passer mes jours au milieu d'un peuple qui m'a donné tant de marques d'amitiés. Je fais tout le cas que je dois de ceux qui sont à sa tête, et je négligerai rien pour répondre à leurs sentiments pour moi. Je ne puis encore vous marquer précisément le jour de mon arrivée. Les jours sont courts et la saison mauvaise. Mais on aura soin de vous avertir de ma part du jour où je pourrai me rendre à Saintes et y recevoir les témoignages de votre bienveillance<sup>8</sup>.

En 1775, dans un style plus lyrique, le dernier archevêque d'Arles, Mgr du Lau, écrit : « En devenant votre pasteur, je suis devenu votre concitoyen. Déjà j'éprouve le zèle du patriotisme<sup>9</sup> ». Lorsque la date est connue avec certitude, il s'agit pour les échevinages ou les consulats d'organiser plus précisément la « joyeuse entrée » de Monseigneur. C'est bien la municipalité qui est le principal maître d'œuvre de l'hommage rendu au nouveau prélat. En de nombreux lieux, les corps de ville dépêchent à sa rencontre de véritables escortes. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'archevêque d'Auch, Léonard de Trapes (1597-1629), arrive dans la cité « au milieu d'un cortège de cent chevaux et à travers les détonations d'arquebuses<sup>10</sup> ». En 1662, Mgr de Nesmond, nouvellement nommé

8 Louis Audiat, « Les entrées épiscopales à Saintes », *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes (Histoire, philologie et sciences morales)*, Paris, Imprimerie nationale, 1868, p. 310-311.

9 Augustin Sicard, *L'ancien clergé de France. Les évêques avant la Révolution*, Paris, V. Lecoffre, 1893, p. 79.

10 *Ibid.*, p. 58.

à Bayeux, est escorté par « 200 archers et une noblesse nombreuse ». Cette petite troupe chemine « au son des tambours, trompettes et autres instruments entre les hayes d'environ 1200 bourgeois<sup>11</sup> ».

Souvent, avant de pénétrer dans sa bonne ville, l'évêque fait une halte dans une résidence située à quelques lieux. Ainsi, celui d'Autun « doit se rendre à son château de Lucenay et y coucher le vendredi avant le dimanche qu'il aura choisi » pour effectuer solennellement son entrée<sup>12</sup>. À Beauvais, il s'agit du château de Bresle<sup>13</sup>. À Clermont, les évêques ont pour habitude soit de résider quelques jours à Beauregard, résidence d'été des prélats – c'est le cas d'Antoine Rose en 1611 et encore de Louis d'Estaing en 1651 – ou bien à Billom, ville dont ils sont seigneurs, à l'image de Gilbert de Vény d'Arbouze en 1664<sup>14</sup>. En revanche, il est un rituel auquel tous se soumettent. Il s'agit de l'hospitalité octroyée, la veille de leur entrée, dans un monastère de leur nouvelle cité. À Paris, il s'agit de l'abbaye Saint-Victor ; à Bayeux, l'évêque fait halte pour une nuit également au prieuré de Saint-Vigor<sup>15</sup>. Il arrive que ce privilège, réservé au clergé régulier, revête un caractère plus original. À Nevers, ce sont les religieux du monastère Saint-Martin qui jouissent de cet honneur. Après avoir été installé dans la stalle la plus élevée,

réservée aux évêques, et qui, ce jour-là [a] été paré[e] magnifiquement. Le chant des antiennes, versets et oraisons terminé, l'évêque donne sa bénédiction ; puis, de l'église, [il] se rend à la maison abbatiale où les élèves du collège débitent plusieurs pièces composées en son honneur et lui adressent maintes poésies, en forme de compliments<sup>16</sup>.

11 *Récit de l'entrée solennelle dans Bayeux de Mgr de Nesmond evesque de la mesme ville, docteur de Sorbonne, etc.*, Caen, Marin Yvon, 1662 (BnF, 4-LK3-121). L'auteur de la relation est Michel de Saint Martin, « prestre, docteur en théologie en l'Université de Rome et protonotaire Apostolique à Monsieur de Saint Jean, conseiller du roy en ses conseils ».

12 M. Gagnarre, *Histoire de l'Église d'Autun*, Autun, P.-P. Dejussieu, 1774, p. 291.

13 *Procez verbal de l'entrée solennelle de Mgr François Honorat Antoine de Beauvillier de Saint Aignan, Evêque-Comte de Beauvais, vidame de Gerberoy, pair de France en sa ville de Beauvais concernant les principales choses observées à sa reception suivant l'ancien usage*, Beauvais, 1713 (BnF, FOL-LK3-134).

14 Archives départementales du Puy-de-Dôme, F 0 147, *Journal du chanoine François Vidilbe* (pour 1611) et 2 G 84, *Mémoire pour les bénéfices par Mr. Carmantrand, receveur aux décimes* (pour 1651 et 1664).

15 A. Sicard, *L'ancien clergé de France*, op. cit., p. 57 et *Récit de l'entrée solennelle dans Bayeux de Mgr de Nesmond*, op. cit.

16 Chanoine Michel Cotignon, « Cérémonial suivi pour la joyeuse et solennelle entrée de Mgr Eustache Dulys, évêque de Nevers, dans sa ville épiscopale et église cathédrale, 1606 », *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, t. 25, 1914, p. 1-24.

À Troyes, c'est à l'abbaye des religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains que séjourne l'évêque la veille de son installation. Introduit dans la salle du chapitre, l'abbesse elle-même lui remet « la croix entre les mains, pour signifier et reconnaître la juridiction qu'il [a] sur le monastère ». Plus atypique, elle le revêt d'une chape et lui impose la mitre, en signe « de charité, se déclarant l'humble servante et la fille dévouée de l'évêque ». En contrepartie, ce dernier prête « le serment de conserver les privilèges et de veiller en protecteur zélé, aux intérêts spirituels et temporels de l'abbaye<sup>17</sup> ». Si à Albi, le nouvel archevêque « séjourne quatre jours dans le couvent des Dominicains, où il entend de nombreuses harangues », c'est « en hommage à l'action des Jacobins pour extirper les hérésies, notamment albigeoises<sup>18</sup> ». L'un des rares prélats à ne pas se plier à ce rituel est l'archevêque de Bordeaux. En effet, le métropolitain bordelais est logé, aux frais du chapitre cathédral, dans la maison du doyen de la compagnie. Pour ce qui le concerne, il faut préciser combien sa venue depuis le château de Lormont n'a rien de commun. C'est sur un vaisseau de gala, la « Maison navale », que l'archevêque rejoint la capitale de son diocèse, après avoir embarqué afin de remonter le cours de la Garonne<sup>19</sup>.

C'est donc le lendemain de cette halte qu'a lieu l'entrée solennelle. L'évêque est tout d'abord reçu aux portes de la ville. Dès ce moment, il reçoit les hommages des différents corps constitués. L'édile le plus éminent lui adresse quelques mots de bienvenue. Ainsi, le 9 mars 1637, le sieur Dumas, premier consul de la ville d'Albi, a l'honneur de

17 Chanoine Arthur Prévost, *Le diocèse de Troyes. Histoire et documents II*, Domois, Union typographique, 1924, vol. 2, p. 159-160.

18 « Relation de l'entrée de M. l'archevêque d'Alby dans la ville de ce nom. De Mme de Saliez, veuve de M. le viguier d'Alby à Mme de Mariotte de Toulouse : le 22 février 1679, Mgr de Serroni, 1<sup>er</sup> archevêque d'Alby, rédigée le 5 mars 1679 », *Mercur Galant*, avril 1679, p. 1-38. Il convient ici de souligner l'originalité de cette source. Est-elle propre au diocèse d'Albi ? En effet, plus tardivement, on trouve dans la même publication une autre lettre intitulée : « Description de l'entrée de M. l'archevêque d'Alby, par la spirituelle Mme de Salvan de Salies, viguière d'Alby le 10 mars à M. de Hericourt à Montauban. Il s'agit de M. de Nesmond, auparavant évêque de Montauban, en remplacement de Mgr Le Goux de La Berchère, nommé archevêque de Narbonne. L'auteur a déjà décrit son entrée en mars 1687 [relation que je n'ai pas retrouvée] et celle du premier archevêque Mgr de Serrony en février 1679 », *Mercur Galant*, avril 1704, p. 7-26. À noter également, du même auteur : « Explication des devises et des emblèmes pour l'entrée de M. de Nesmond à Albi : Sept arcs de triomphe, avec représentations diverses et citations latines, italiennes ou espagnoles : description et explication », *Mercur Galant*, mai 1704, p. 14-41.

19 Abbé Jules Callen, *L'entrée solennelle des archevêques de Bordeaux, étude historique*, Bordeaux, Ferret et fils, 1883.



recevoir Gaspard de Daillon de Lude. Tout au long de son allocution, il souligne les vertus du nouveau prélat, s'arrêtant sur sa « dignité de pasteur » ou encore sur cette « autorité de seigneur » qu'il exerce sur la cité<sup>20</sup>. Ce type d'exercice se multiplie parfois tout au long du parcours suivi par le cortège pour se rendre à la cathédrale. On voit se succéder ainsi les représentants du présidial ou de la sénéchaussée, de même que certaines corporations de métiers qui n'entendent pas rester au second plan. À Blois, en 1698, le doyen des médecins signale les mérites dont a déjà fait preuve David-Nicolas de Bertier, premier pasteur de cet évêché tout récemment créé. Il a pris soin

de nos misères dans le temps de la dernière disette, [...] vous donnâtes vos ordres, les blés furent arrêtés sur les ports, le peuple s'en fournit, le tumulte cessa, et tous se regardaient avec étonnement et joie en disant : Quel est celui qui commande les vents et calme la tempête et l'orage ?

En somme, tout cela mérite « des remerciements extraordinaires<sup>21</sup> ». Ces envolées verbales ne témoignent pas seulement du goût des contemporains pour les belles paroles. Très ritualisées, elles révèlent des enjeux bien spécifiques. En l'espèce, il importe de signaler le cas particulier des évêques qui sont seigneurs temporels de leur siège épiscopal car la question du serment est ici sensible. En effet, elle met en jeu la reconnaissance mutuelle des privilèges des uns et des autres. Autrement dit, le système fonctionne de manière bilatérale et peut être associé avec la cérémonie des clés, selon une réciprocité du don et du contre-don. Comme l'a écrit Bernard Guenée, « [le prince] promet à ses sujets, souvent par serment, de respecter leurs libertés. Une entrée permet, à la fois, d'affirmer un pouvoir et une communauté en face de ce pouvoir. C'est un moment de dialogue important. L'entrée d'un évêque dans sa cité épiscopale est, *mutatis mutandis*, quelque chose de comparable<sup>22</sup> ». Cet assaut d'amabilité n'empêche pas les tensions face

20 Hippolyte Crozes, *Notice historique et descriptive sur l'église métropolitaine de Sainte-Cécile d'Albi*, Toulouse, Dieulafoy, 1841, p. 30-32.

21 Abbé Gabriel Gaudron, *Essai historique sur le diocèse de Blois*, Blois, J. Marchand, 1870, p. 297.

22 Selon les mots de B. Guenée dans *Les entrées. Gloire et déclin d'un cérémonial* (actes du colloque, château de Pau, 10 et 11 mai 1996), C. Desplat et P. Mironneau éd., Biarritz, Société Henri IV, 1997, p. 259. Pour un exemple d'échange de serments, voir notamment H. Crozes, *Notice historique et descriptive*, *op. cit.*

à ce pouvoir temporel. Le constat est toujours vrai au XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'illustre un épisode survenu à Vence. En 1784, lors de sa prise de possession, Charles Pisani de la Gaude est complimenté par le maire. Quelque temps plus tard, lors d'une réunion du Bureau de l'hôpital, alors que le prélat entend le contraindre à un démenti, celui-ci s'entend répondre : « Pardon, Monseigneur, je n'ai menti qu'une fois dans ma vie, c'est le jour de votre arrivée<sup>23</sup> » !

Si des similitudes existent entre les entrées royales et les entrées épiscopales dans ce dialogue entre l'évêque seigneur et les autorités urbaines, à fortiori la forte tonalité religieuse revêtue par l'entrée du souverain se retrouve dans celle du chef du diocèse qui entend s'adresser à tous ses fidèles<sup>24</sup>.

23 A. Sicard, *L'ancien clergé de France, op. cit.*, p. 73.

24 Le droit de grâce, exercé par le nouvel évêque en faveur des prisonniers détenus dans la ville, participe également de cette mise en scène du pouvoir épiscopal. Cette prérogative est particulièrement bien connue à Orléans où elle donne lieu, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à une véritable polémique. En effet, les officiers royaux apprécient de moins en moins cette ingérence au cœur du système judiciaire. Alors même que le roi entend être le seul à user de ce droit vraiment régalien, celui de pardonner à ses sujets. Voir Jacques Guyon, *La solennelle et joyeuse entrée des Reverends évesques d'Orléans en leur Eglise*, Orléans, C. et J. Borde, 1648 (BnF, 8-LK3-400 (A)); M. Boyer des Roches, *L'entrée de Monseigneur du Cambout de Coislins évesque d'Orléans*, [Orléans], 1666 (BnF, Z THOISY-117 (418)); Louis du Saussay, *Dissertation sur le privilège des évêques d'Orléans qui accordent la grace aux criminel qui leur sont presentez le jour de leur entrée solennelle dans leur ville épiscopale*, Orléans, P. et F. Bordes, 1707 (BnF, 8-LK3-405); *Relation de ce qui doit se passer a la célèbre entrée de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu Mre Louis Gaston Fleuriau d'Armenonville, evêque d'Orléans, qui se fera le mardy premier mars 1707, suivi de Histoire des privileges accordez aux seigneurs évesques d'Orléans a leurs entrées*, [Orléans], Imp. M. R. Devoyer d'Argenson, [1707] (BnF, 4-LK3-407); *La description de toutes les cérémonies qui se pratiquent à l'entrée célèbre des évesques d'Orléans*, Orléans, C. Jacob, 1733 (BnF, 8-LK3-410); M. Polluche, *Description de l'entrée des évesques d'Orléans et des cérémonies qui l'accompagnent*, Orléans, 1734 (BnF, MFICHE LK3-412 (3)); mais également, Victor Molinier, « Notice historique sur le droit d'accorder des grâces aux criminels dont jouissaient autrefois le chapitre de la cathédrale de Rouen et les évêques d'Orléans », *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 7<sup>e</sup> série, t. 2, 1870, p. 167-189. Le même privilège est signalé notamment à Beauvais, Laon, Nevers ou bien encore à Troyes. Voir également la contribution récente de Gaël Rideau, « Ville et clergé dans la traditionnelle entrée des évêques d'Orléans (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Entrer en ville*, éd. F. Michaud-Fréjaville, N. Dauphin et J.-P. Guilhemmet, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 245-266.

## « L'ÉPOUX REJOINT SON ÉPOUSE »

Aussy-tost que devers la porte  
 Il voids arriver son clergé  
 Dans un bel ordre et bien rangé  
 Avec le peuple qui l'escorte  
 En teste il fait marcher ses croix  
 Nobles armes des Villerois  
 À ce signal chacun s'adresse  
 L'un médite sur le blazon  
 L'autre chante en ton d'allegresse  
 Vive Neufville et sa maison<sup>25</sup>.

Ces vers sont extraits d'une prosopopée rédigée en 1657 en l'honneur de la venue de l'évêque de Chartres, Ferdinand de Neufville. Ils témoignent de la solennité du moment qui voit un clergé se porter à la rencontre de son évêque. Ce dernier se présente à lui revêtu de l'apparat habituel, « habillé de son camail et rochet et d'ung chapeau garny de vert avecq des cordons de soye verte et d'or meslé<sup>26</sup> ».

La ville se fait belle pour recevoir le prélat. La présence d'arcs de triomphe est une constante. Néanmoins, contrairement aux récits des entrées royales, nous ne disposons pas d'iconographie. En revanche, certaines relations ne sont pas avares de détails sur la décoration de ces derniers, mais également au sujet des ornements qui parent divers monuments. Ces architectures, pourtant éphémères, ont un rôle bien précis. Elles sont les symboles des différents hommages rendus par la cité et son clergé à son pasteur. À Bayeux, en 1662, François de Nesmond arrivé à la porte, la « trouva décorée de tableaux, chefs-d'œuvre des plus excellents maîtres du païs avec de forts beaux vers ».

[Un] fort grand tableau qui représentoit le pape Grégoire XI et Guillaume Longue épée duc de Normandie, avec notre prélat au milieu, qu'ils recoivent à son entrée [...]. Plus bas que ce grand tableau, en était un autre de pareille

25 *Prosopopée de la ville de Chartres, adressée à Mgr l'Illustrissime Ferdinand de Neufville, son très-digne evesque et pasteur au jour de son entrée solemnelle faicte le unziesme decembre 1657, Chartres, 1657 (BnF, RES M-YC-976 (9)), XIX<sup>e</sup> stance.*

26 Archives départementales du Puy-de-Dôme, 2 G 84, entrée de Louis d'Estaing le 1<sup>er</sup> octobre 1651.

longueur mais de peu de hauteur, aux deux bouts étaient peintes la justice et la pitié toutes deux héréditaires dans la maison de Nesmond<sup>27</sup>.

En 1734, à Die, lors de l'entrée de Daniel-Joseph de Cosnac, près de la porte de l'évêché, un arc de triomphe s'élève sur lequel on peut lire notamment : « L'antique Die, Ô Cosnac ! te met à la tête de son clergé et de ses conseils ; [...] tes mœurs les embelliront ; ta plume défendra les autels ; [...] la Religion verra en toi sa gloire et sa force<sup>28</sup> ». En 1782, à Châlons-en-Champagne, c'est un arc de triomphe monumental qui est bâti à la porte de Marne, afin de recevoir Antoine de Clermont-Tonnerre. D'une hauteur de plus de huit mètres, il présente notamment sur sa base « deux groupes de statues colossales en marbre blanc ». Celle de droite est une allégorie de la ville de Châlons, celle de gauche représente « l'alliance de la paix et de l'abondance ». Plusieurs autres scènes sont directement inspirées de la lettre pastorale de Mgr de Clermont-Tonnerre. Ainsi, un médaillon représente « la foudre tombant sur un massif de chardons et de buissons épineux, symbole de l'inutile et dangereuse ignorance », faisant référence à cet extrait du message du prélat : « Nous éloignerons des autels ceux que l'ignorance rendra incapables d'en procurer la gloire, ces ouvriers paresseux [...], un des plus grands maux du Sanctuaire est l'incapacité de ses ministres, que par elle les abus se perpétuent, le zèle s'égare, les vertus elles-mêmes dégénèrent<sup>29</sup> ».

Une fois franchi ces monuments, c'est dans des rues jonchées de feuillages et de fleurs, aux demeures tendues de draps, de tentures, de tapisseries que processionnent les participants. C'est ainsi que Jérusalem avait accueilli le Christ. À Byzance comme en Occident, la reconnaissance de la souveraineté se marquait aussi de la même manière<sup>30</sup>. Simultanément, des sons d'origines diverses animent la marche épiscopale. Partout, on entend tonner les canons, alors que toutes les cloches de la ville sonnent à toute volée. Dans le même temps, une autre mélodie se joint à ce concert où on entend violons et fifres. D'autres égards se manifestent

27 Michel de Saint-Martin, *Récit de l'entrée solennelle dans Bayeux de Mgr de Nesmond*, op. cit.

28 M. Vallentin, « Entrée solennelle à Die de Mgr de Cosnac, évêque de cette ville en 1734 » (d'après le manuscrit de M. J.-C. Martin, curé de Clansayes), *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. 1, 1866, p. 105-111.

29 BnF, 8-LK3-188 (1762), *Description de l'arc de triomphe élevé à la porte Marne pour l'entrée solennelle de Mgr Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, évêque-comte de Cbaalons, pair de France (7 juillet 1782)*.

30 Selon B. Guenée, *Les entrées. Gloire et déclin d'un cérémonial*, op. cit., p. 260.

envers le nouvel évêque. En 1639, lorsque François Fouquet, le frère du surintendant, prend possession de son siège de Bayonne, le corps de ville lui offre un cheval « couvert d'un harnais de taffetas blanc, dont les franges de fil d'or lui descendent jusqu'aux pieds ». Ainsi équipé, il va se placer « sous un poêle de même étoffe que soutiennent deux jurats et deux échevins<sup>31</sup> ». Cette évocation du poêle ou du dais n'est pas sans rappeler certaines similitudes avec la Fête-Dieu<sup>32</sup>. L'évêque pénètre ainsi dans l'enceinte urbaine, monté sur une haquenée toute caparaonnée<sup>33</sup>. La procession qui parcourt la cité suit un itinéraire précis, selon un ordre codifié<sup>34</sup>. À Beauvais, en 1713, plusieurs stations rythment cette marche :

Dans la rue du Gloria Laus, on avait préparé un pont de bois ou grande et large estrade élevée de 2 pieds environ au milieu de la rue sur le pont du cours d'eau qui coule en cet endroit ». Cette estrade « était couverte d'un tapis de Turquie où était un beau fauteuil ayant le dos tourné vers le septentrion garni d'un carreau armorié des armes de mondit seigneur<sup>35</sup>.

Le cortège, empreint de solennité, converge vers la cathédrale afin de rejoindre les chanoines assemblés devant la porte de l'édifice<sup>36</sup>.

31 A. Sicard, *L'ancien clergé de France, op. cit.*, p. 62-63. François Fouquet est bien le frère de Nicolas, et non pas son fils, comme l'indique par erreur l'auteur.

32 J. Callen, *L'entrée solennelle des archevêques de Bordeaux, op. cit.*, p. 14-15. Sur la Fête-Dieu, voir Stefano Simiz, « Une grande cérémonie civique et dévote : la Fête-Dieu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, éd. B. Dompnier, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2009, p. 47-62.

33 Jument généralement de petite taille qui se déplace à l'amble, c'est-à-dire en levant en même temps les deux jambes du même côté.

34 M. Cotignon, « Cérémonial suivi pour la joyeuse et solennelle entrée », art. cité, p. 14-15.

35 BnF, FOL-LK3-134, *Procez verbal de l'entrée solennelle de Mgr François Honorat Antoine de Beauvillier de Saint Aignan, Evêque-Comte de Beauvais, vidame de Gerberoy, pair de France en sa ville de Beauvais concernant les principales choses observées à sa reception suivant l'ancien usage*, Beauvais, 1713. Un autre exemple très détaillé est donné par M. Cotignon, « Cérémonial suivi pour la joyeuse et solennelle entrée », art. cité, p. 14-15. Cette belle ordonnance n'empêche pas les querelles de préséances, toujours sensibles sous l'Ancien Régime. À Poitiers, en 1612, « la magnifique entrée de Mgr de La Rochepozay fut un peu troublée par la dispute qui survint entre MM. du Présidial et MM. les Trésoriers de France pour le pas. Les intéressés, dont les premiers étaient présidés par Emery Régnauld, et les seconds par Scévole de Sainte-Marthe, ayant fait leurs compliments l'un après l'autre, on se disputa pour le pas, et de côté ni d'autre il n'y eut aucune modération ; ils se querellèrent, s'injurèrent et ensuite se battirent à coup de poing ». Voir Léon Gerbier, « L'entrée solennelle des évêques de Poitiers », *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers*, 31<sup>e</sup> année, n° 28, 1894, p. 447-451.

36 On peut évoquer également le cas particulier de Laon, où alors que « le prélat s'acheminait vers l'église cathédrale, sous le porche de laquelle l'attendait le chapitre et son doyen », l'abbé de l'abbaye de Saint-Vincent leur présentait le nouvel évêque en disant : « Nous

C'est à ce moment-là que le prélat s'engage par serment à préserver les privilèges de son chapitre cathédral. Ce dernier, comme tout le clergé diocésain, doit se soumettre à l'autorité du nouvel évêque mais, à l'image de la communauté urbaine, il importe également en ce moment « d'établir clairement et publiquement les droits et privilèges, us et coutumes » du chapitre de l'église-mère<sup>37</sup>. Les détails de cet épisode se retrouvent peu ou prou dans tous les diocèses, de même que les termes du serment prononcé. Par exemple, à Albi, l'archevêque promet de « maintenir et garder [son] chapitre et église métropolitaine en ses honneurs, prééminences, prérogatives etc.<sup>38</sup> ». Cet engagement du nouveau pasteur du diocèse est suivi ou précédé, selon les lieux, par ce que nous pourrions appeler la « cérémonie des portes ». Cette dernière obéit à un déroulement bien spécifique. À Saintes, celles de l'église Saint-Pierre étant restées fermées, le prélat s'adresse au chanoine doyen de la façon suivante : « Que la paix soit avec vous ». « Est-ce la paix que vous nous apportez ? », l'interroge ce dignitaire. « C'est la paix », répond l'évêque. Question et réponse sont renouvelées à deux reprises<sup>39</sup>. Après avoir observé ce protocole, les chanoines peuvent s'écrier comme à Nevers : « *Reverendissime Pater, sponsa tua te expectat*<sup>40</sup> ». Celui-ci se présente alors paré de ses ornements pontificaux, revêtu souvent immédiatement après avoir franchi l'enceinte urbaine<sup>41</sup>. Il porte donc un rochet, une chape, sa mitre et sa crosse. Désormais, il importe aux chanoines d'introniser le récipiendaire. À leurs yeux, il s'agit bien d'un impétrant venu prendre possession réelle et corporelle de son évêché, dont les intérêts depuis le décès du dernier titulaire ont été défendus collégialement par le chapitre cathédral.

---

vous donnons un évêque vivant, vous nous le rendrez mort », faisant allusion à la sépulture des évêques qui avait lieu en cette abbaye. Voir Alexandre Poquet, *Cérémonial du sacre de Mgr Dours, évêque de Soissons et Laon*, Laon, E. Fleury, 1864, p. 42.

37 Selon l'expression d'Adrian Blazquez, « L'entrée de l'évêque-seigneur dans sa ville-capitale de Sigüenza », *Les entrées. Gloire et déclin d'un cérémonial*, op. cit., p. 202.

38 Frédéric Masson, *Le cardinal de Bernis depuis son ministère, 1758-1794*, Paris, Plon, 1884, p. 50-51.

39 L. Audiat, « Les entrées épiscopales à Saintes », art. cité, p. 325-326.

40 M. Cotignon, « Cérémonial suivi pour la joyeuse et solennelle entrée », art. cité, art. cité, p. 14.

41 À Boulogne, c'est « à la première palissade de la haute-ville » que cette cérémonie prend place, voir Abbé Eugène Van Drival, *Histoire des évêques de Boulogne*, Boulogne, Berger frères, 1852, p. 148-149 ; à Autun, il s'agit de « la maison dite de la Genetoye », voir M. Gagnarre, *Histoire de l'Église d'Autun*, op. cit., p. 293.

Quelle est la liturgie en usage à la cathédrale lors d'un tel événement ? Force est de constater, qu'en l'espèce, nous disposons de peu de détails. Les sources ne sont guère précises, la plupart se contentant de signaler la célébration d'un *Te Deum*. Toutefois, on note que, pour plus de commodité, les offices canoniaux sont souvent célébrés par anticipation afin de faciliter l'organisation de celui-ci<sup>42</sup>. Les cérémoniaux restent également à peu près muets sur cette question, seul celui de l'église métropolitaine de Sens se veut plus précis :

L'archidiacre de Sens entonne le *Te Deum*, que le clergé chante alternativement avec l'orgue en retournant processionnellement au chœur. Durant la marche, l'archidiacre en étole, est à la gauche de Mgr l'Archevêque, les deux chanoines-assistans auprès de l'archidiacre ; les deux aumôniers marchent derrière<sup>43</sup>.

L'usage de célébrer une grand'messe n'est pas général<sup>44</sup>. Parfois, on se contente de réciter l'office des vêpres, tout dépend également de l'heure à laquelle l'entrée a lieu<sup>45</sup>. En tout état de cause, l'évêque ne quitte jamais sa cathédrale sans accorder sa bénédiction aux participants<sup>46</sup>.

Par ailleurs, l'accompagnement musical peut faire l'objet de mentions très soignées. La relation de l'arrivée de Claude Auvry à Coutances en 1647 s'emploie à souligner cet aspect :

On entendit le *Te Deum*, chanté à trois chœurs, durant lequel il est bien remarquable que la sainte chapelle de Paris n'est pas le lieu de France où l'on

42 E. Van Drival, *Histoire des évêques de Boulogne, op. cit.*, p. 154-155.

43 *Cérémonial de l'église métropolitaine et primatiale de Sens et du diocèse*, Sens, Imp. P.H. Tarbé, 1769, p. 679-684.

44 Jean-Louis Bazin, *Cérémonial de l'entrée des évêques de Mâcon*, Mâcon, Protat frères, 1885.

45 En 1651, lors de la venue de Louis d'Estaing, le chanoine Antoine Dufourt note, dans son livre de raison, que « le *Te Deum* achevé, le souschantre enoncat de commencer vepres. Le chappier ensuite commenda l'antienne de la feste *Armis divinis*. Par ce, c'estoient les premières vespres de Saint Ligier martyr qui furent fort solennelles, avec faux bourdon au dernier pseume et à l'alleluya, l'hymne, le Magnificat et un motet en musique, durant l'hymne ledit sieur evesque descendant de sa chaire épiscopale encensa l'autel à l'ordinaire et ayant fait le tour de l'autel et remonté à sadite chaire dit l'oraison du jour et consécutivement l'oraison du dimanche comme aussi auparavant la capitule », Bibliothèque du Patrimoine de Clermont Auvergne Métropole, ms. 1094, f<sup>o</sup> 6v<sup>o</sup>-7r<sup>o</sup>.

46 À cette occasion, des indulgences peuvent également être promulguées. C'est le cas à Limoges en 1759 où, après la bénédiction épiscopale, le théologal publie « à haute voix que [l']évêque accordait quarante jours d'indulgence à ceux qui avaient assisté à la procession », voir Joseph Boulaud, *La prise de possession de l'évêché de Limoges par Mgr du Plessis d'Argentré en 1759*, Limoges, Plagnes, 1937, p. 10.

chante le mieux, où l'orgue soit touché avec le plus de délicatesse » ou encore « la musique durant la messe fut si agréable et si charmante que les assistants paraissaient priver de tous les sens hormis de l'ouïe comme si leur ame se fut retirée au bord des oreilles pour goûter avec plus de délices les charmes et les appas des voix et des instruments mariez ensemble, qui forment des accords qui ravissent l'esprit hors de soy-mesme<sup>47</sup>.

En 1742, lors de l'arrivée de Mgr de Crochans, archevêque d'Avignon, le *Te Deum* fut « chanté par tout ce qu'il y avait d'habiles musiciens, au nombre de plus de cent sujets [...] L'on admira surtout la belle voix de Mr Muraire, qui eut autrefois les applaudissements de la cour et de Paris ». Claude Muraire, haute-contre de la Chapelle royale, exilé alors dans le Comtat Venaissin pour « quelques fredaines », était connu pour sa brillante exécution de l'*Amen* du *Dixit Dominus* de Michel-Richard de Lalande<sup>48</sup>.

Comme on peut le supposer, ce décorum entraîne des dépenses relativement onéreuses à la charge de la cité mais également du prélat. Dans le cas clermontois, on connaît les frais engagés par l'évêque Louis d'Estaing lors de sa réception en 1651. Il est à noter le soin tout particulier que l'on prend à faire participer celui-ci au bon fonctionnement de la maîtrise, en cette circonstance bien particulière. Ainsi, « l'evesque est tenu d'habiller huit enfants de chœur ». En outre, il fournit « une robe au M<sup>e</sup> de musique, de la valeur de 36 à 40 livres<sup>49</sup> ».

Il nous reste désormais à mesurer les conséquences réelles du *Cæremoniale Episcoporum*. Autrement dit, il convient de s'interroger sur la mise en relation entre ces solennités et les modalités d'application de la Réforme catholique.

47 BnF, RES P-Z-358 (58), *Relation de l'entrée de Claude Auvry, évêque de Coutances dans sa ville épiscopale* (1647), éd. E. de la Germonière, Rouen, Cagniard, 1898.

48 *Les entrées solennelles à Avignon et Carpentras, op. cit.*, p. 74-75. Je remercie vivement Youri Carbonnier et Aurélien Gras pour les précisions suivantes concernant Claude (appelé aussi Louis) Muraire ou Muraine : haute-contre (sans prénom) en 1717, il chante le ballet de Cardenio dansé par Louis XV en décembre 1720. Enfin, il apparaît pour un paiement en retard de ses gages du second semestre de 1724, le 24 juin 1725. Dans l'*État de la France* de 1722 (vol. I, p. 155) et dans celui de 1727 (vol. I, p. 185), Claude Muraire est compté parmi les hautes-contre de la Chapelle de Musique, mais il a disparu de l'état de 1736. « Ancien musicien du roi de France », il se retire à l'Isle-sur-la-Sorgue, dans le Comtat Venaissin, où il a un frère prêtre, Charles Joseph, chanoine à la collégiale Notre-Dame des Anges. Il touche en outre l'orgue de la collégiale pendant environ vingt ans jusqu'à sa mort en 1752.

49 Archives départementales du Puy-de-Dôme, 2 G 84.



## ENTRÉES SOLENNELLES ET RÉFORME CATHOLIQUE

Cette question mérite d'être posée, notamment au regard de pratiques surprenantes pour des esprits réformateurs. Ainsi, il importe de s'arrêter sur le rôle particulier dévolu à certains membres de la noblesse. À Lectoure, « selon l'usage, le sieur de Castelnau ne participe pas au repas qui clôt l'entrée solennelle. Mais, après celui-ci, il enlève la vaisselle d'étain qui avait été utilisée<sup>50</sup> ». À Auch, le seigneur de Montaut jouit du même privilège. Les évêques tridentins contestent de plus en plus fréquemment le rôle de ces grands féodaux. À Cahors, la tradition veut que le baron de Cessac se tienne droit et tête nue derrière l'évêque pour le servir. En vertu de quoi tout le service de table, ordinairement d'or et d'argent, doit lui appartenir. Or, en 1602, Mgr Siméon-Étienne de Popian fournit, en signe de protestation, un service en verre. Le baron furieux le brise avec sa canne. Le contentieux est porté devant la justice. *In fine*, le jugement du parlement de Toulouse condamne l'évêque à verser au plaignant un dédommagement de plus de 3 000 livres<sup>51</sup>. Les prélats cherchent donc à se libérer d'oripeaux médiévaux qu'ils estiment désuets. Plus fondamentalement, ils remettent en cause certaines pratiques du serment prêté devant les autorités urbaines. En 1671, Mgr de Matignon, successeur de Bossuet sur le siège de Condom, déclare « qu'il ne pouvait pas prêter ce serment à genoux<sup>52</sup> ». Selon d'autres perspectives, il leur importe également de refuser des honneurs qu'ils estiment réservés à la majesté divine. Ainsi, l'usage du dais se voit remis en cause. En 1637, afin d'honorer comme il se doit Gaspard de Lude, les autorités albigeoises font « apporter un poêle, de satin vert, à six bâtons, ayant en chacune de ses quatre faces les armoiries dudit seigneur, qu'ils avaient fait faire exprès pour lui offrir et le porter sur sa personne ». Mais Mgr de Lude refuse cette marque de distinction affirmant qu'elle « n'était due qu'à Dieu<sup>53</sup> ». Ces considérations rejoignent

50 Maurice Bordes, *Note sur l'entrée solennelle des évêques de Lectoure*, Auch, Th. Bouquet, 1975, p. 13.

51 Chanoine Eugène Sol, *L'Église de Cahors à l'époque moderne*, Paris, Beauchesne, 1947, p. 204.

52 A. Sicard, *L'ancien clergé de France*, *op. cit.*, p. 75.

53 H. Crozes, *Notice historique et descriptive*, *op. cit.*, p. 31.

plus globalement le rejet d'un appareil jugé suranné, mais aussi trop onéreux. Le fait s'observe à Troyes à partir de l'épiscopat de François Marlier accueilli « sans les solennités ordinaires » en 1642<sup>54</sup>, à Amiens où en 1654 Félix Faure fait « cesser un appareil qui coûtait fort cher<sup>55</sup> ». À Clermont, en 1717, c'est Jean-Baptiste Massillon qui refuse « de se soumettre à ces anciens usages<sup>56</sup> ».

Or ces prises de position entrent en contradiction avec le *Cæremoniale Episcoporum* qui entend insister sur la nécessaire solennité qui doit présider à cet événement majeur<sup>57</sup>.

Pour autant, les prélats sont tout à fait disposés à accepter un cérémonial qui fait référence à la nécessaire humilité du premier des pasteurs des âmes. C'est le cas à Laon, à Rouen ou encore à Couserans lorsque le prélat fait son entrée pieds nus<sup>58</sup>. À Bayeux également, l'évêque « se fait ôter sa chaussure. Ce qui [comme nous l'apprend un chroniqueur en 1662] a été introduit à l'exemple de Moïse qui ôta son soulier afin de parler à Dieu avec plus grand respect et à cause que la nudité des pieds signifie la pureté des affections, qui sont au rapport de Saint Grégoire les pieds avec lesquels l'ame s'avance à Dieu<sup>59</sup> ». L'entrée solennelle est aussi, et de plus en plus, un outil utile en matière d'enseignement d'ordre spirituel, selon des visées catéchétiques, en lien étroit avec l'esprit tridentin. À telle enseigne qu'à Coutances en 1647,

la fontaine Saint-Nicolas estoit jonchée de verdure et portait en son frontispice ce sixtain pour instruction du soin que nous devons avoir de nostre salut et pour nous faire voir comme les objects que nous croyons les plus stériles nous parlent continuellement de notre devoir. [Il était] gravé en lettres d'or sur un marbre noir : Comme tu vois couler cette onde / Mortel, ainsi passe le monde / Et comme elle n'aura repos / Qu'en la mer, d'où elle est sortie / Retourne à Dieu, et cours dispos / Au Ciel, d'où ton Ame est partie<sup>60</sup>.

54 A. Prévost, *Le diocèse de Troyes, op. cit.*, p. 459.

55 A. Sicard, *L'ancien clergé de France, op. cit.*, p. 66.

56 Aimé Richardt, *Massillon (1663-1742)*, Paris, In fine, 2001, p. 133.

57 Si ce n'est lors de circonstances particulières, ainsi à Bordeaux en 1630, « à cause du déplorable estat auquel la peste et la disette de bled ont réduit la ville ». Voir J. Callen, *L'entrée solennelle des archevêques de Bordeaux, op. cit.*, p. 21.

58 A. Sicard, *L'ancien clergé de France, op. cit.*, p. 71.

59 *Récit de l'entrée solennelle dans Bayeux, op. cit.* D'après Exode 3, 5 : Dieu dit à Moïse : « N'approche pas d'ici, retire tes sandales de tes pieds car le lieu où tu te tiens est une terre sainte ».

60 *Relation de l'entrée de Claude Auvry, op. cit.*

En revanche, certains aménagements entrent parfois en totale contradiction avec les prescriptions énoncées par le *Cæremoniale Episcoporum*. Ainsi, l'utilisation d'un dais est mentionnée à plusieurs reprises. Il est prévu qu'on se chargera de « préparer le dais à la porte de la ville », de même de la désignation de « ceux qui le porteront au-dessus de l'évêque<sup>61</sup> ». Mais, lorsque certains d'entre eux refusent de s'y conformer, ils ne s'opposent pas à une législation romaine qui se voudrait particulièrement contraignante. Ils entendent seulement appliquer ces prescriptions selon une approche différente. Il leur importe, avant tout, de sacrifier un décorum qui entend insister sur la primauté de la fonction épiscopale, pour défendre la nécessaire humilité du serviteur de Dieu. Par ailleurs, lorsque les coutumes sont observées, si ce n'est dans toute leur rigueur, du moins selon leurs grandes orientations, on remarque qu'elles rejoignent les indications formulées dans le *Cæremoniale Episcoporum*. Or il s'agit de pratiques qui, habituellement, s'inscrivent au cœur d'usages hérités du Moyen Âge. Ainsi, par exemple, l'article 3 indique qu'« au jour et heure dits, les chanoines, le chapitre et tout le clergé urbain doivent partir de la cathédrale, en procession, se rendre hors la porte de la ville, et se ranger près d'elle ». Une prescription qui est observée partout en France. En somme, le texte romain présente semble-t-il des analogies avec les us et coutumes communs à bon nombre de pays catholiques<sup>62</sup>. Les pratiques françaises ne sont-elles pas également inspirées d'une certaine tradition romaine ? La raison en est que le *Cæremoniale Episcoporum*, paru sous le pontificat de Clément VIII, est plus novateur « par sa forme que par son contenu ». Il s'appuie sur trois types de sources qui sont, d'une part, les nombreux pontificaux antérieurs ; d'autre part, le *Cæremoniale Sanctæ Romanæ Ecclesiæ* (1516), et enfin, le *De cæremoniis cardinalium et episcoporum* (1564) de Paris de Grassi, maître des cérémonies des papes Jules II et Léon X. L'un de ses commentateurs a donc parfaitement raison d'écrire que : « le *Cæremoniale Episcoporum* [a été] écrit non pour ce que l'on peut, mais pour ce qu'il faut, non sur la convenance ou la commodité, mais sur des principes », et d'ajouter, le tout dans un « texte latin, qui ne brille ni par sa clarté

61 Outre le texte original, nous nous sommes référé à l'édition critique de Léon Gromier, *Commentaire du Cæremoniale Episcoporum*, Paris, Le Vieux Colombier, 1959. Il existe également d'autres éditions, comme celle d'Ignace Bourget, *Cérémonial des évêques, commenté et expliqué par les usages et les traditions de la Sainte Église Romaine*, Paris, Lecoffre, 1856.

62 Voir les publications de José Pedro Paiva, citées note 3.

intrinsèque, ni par l'ordre d'exposition<sup>63</sup> ». Le texte de 1600 entend donc codifier cet événement sans pour autant faire table rase de traditions locales qui sont autant de marqueurs de l'identité diocésaine.

Peut-on alors se livrer à des hypothèses quant à la pérennité des entrées épiscopales ? L'une d'entre elles serait qu'au XVII<sup>e</sup> siècle ce cérémonial perdrait de son actualité et de son intensité, tandis qu'au siècle suivant il connaîtrait une nouvelle vigueur, voire dans des cas extrêmes une renaissance. Durant le siècle classique, le premier des pasteurs chercherait à imposer la vision d'un homme à la recherche d'une humilité évangélique, comme à Albi en 1637. Au contraire, au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme pourraient nous inviter à le croire certains épisodes, on assisterait à un retour des fastes épiscopaux, à l'image de l'entrée triomphale réservée à l'évêque de Châlons en 1782. Il serait séduisant alors de tisser un lien avec les origines sociales d'un corps alors presque exclusivement issu de la noblesse<sup>64</sup>.

Toutefois, à défaut d'établir une évolution chronologique assurée, quelques mots de conclusion s'imposent. Tout d'abord, il apparaît que les survivances médiévales subsistent même si elles sont de plus en plus contestées. Par ailleurs, les entrées solennelles des évêques sont encore bien vivantes à la veille de la Révolution, contrairement aux entrées royales tombées en désuétude depuis déjà longtemps. En effet, les enjeux et le symbolisme à l'œuvre sont bien différents. Pour le roi, la manifestation de son pouvoir ne passe plus par cette nécessaire représentation de sa personne. La monarchie dispose d'autres relais, tels que les intendants. En revanche, aux yeux des autorités religieuses, il importe toujours à l'évêque de mettre en scène son autorité de pasteur, voire de seigneur temporel. Son entrée solennisée est essentielle dans le sens où elle parachève la transformation d'un homme ayant reçu l'ordination épiscopale, qui en ces circonstances vient prendre possession de son siège. « The bishop-making process » selon l'expression de Katherine Harvey connaît

63 L. Gromier, *Commentaire du Cæremoniale Episcoporum*, op. cit., Introduction, p. 7-13.

64 Cette sociologie épiscopale est désormais bien connue depuis les travaux de Michel Péronnet, *Les évêques de l'ancienne France*, Paris, H. Champion, 1977. Voir également Bernard Plongeron, *La vie quotidienne du clergé français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1974, et plus récemment, Olivier Andurand, *La Grande Affaire. Les évêques de France face à l'Unigenitus*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

ainsi son aboutissement<sup>65</sup>. La comparaison entre ces deux formes de théâtralisation du pouvoir est donc possible quant à la forme mais non pas sur le fond. Enfin, il ne semble pas pertinent d'évoquer un modèle romain prééminent, de même qu'une spécificité française, mais plus certainement un patrimoine commun au monde catholique.

Stéphane GOMIS

---

65 Katherine Harvey, « The First Entry of the Bishop : Episcopal Adventus in Fourteenth-Century England », *Fourteenth Century England VIII*, éd. J. S. Hamilton, Woodbridge, Boydell and Brewer, 2014, p. 43-58.